



**COMPTE RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2020**

Sur convocation en date du 02 juillet 2020, le conseil municipal de FRANS s'est réuni en l'espace Michel BERTHOUD le vendredi 10 juillet 2020 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19 (dont 1 procuration)

Présents : Véronique CARTELLIER, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Clément GUILLOT, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Jérémy ROBERT, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Alexandra THIVET, Anthony VASSIA, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

Pouvoir : Carole RIEGER pour Alexandra THIVET

Secrétaire de séance élu(e) à l'unanimité : CUNY Pascal

ORDRE DU JOUR N°1

La séance est ouverte à 20h30 avec l'élection des délégués communaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultat du vote : liste A : Bernard MANVOY, Michelle NUGUET, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Vincent SCHILDER, Laurence VIALLA, Jean-François CHANTELOUBE, Claire VAUDANT élus à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR N°2

Délibérations

2020-19 Compte Administratif 2019
2020-20 Compte de gestion 2019
2020-21 Affectation des résultats 2019
2020-22 Budget Primitif 2020
 Informations et questions diverses

Délibération n° 2020-19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Evelyne GAILLARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Michelle NUGUET, Maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		255.690,98	7.372,26		7.372,26	255.690,98
Opérations de l'exercice	1.195.255,96	1.672.203,22	1.175.169,66	791.610,31	2.370.425,62	2.463.813,53
TOTAUX	1.195.255,96	1.927.894,20	1.182.541,92	791.610,31	2.377.797,88	2.719.504,51
Résultats de clôture		732.638,24	390.931,61		390.931,61	732.638,24
Restes à réaliser			570.845,61	364.561,00	570.845,61	364.561,00
TOTAUX CUMULES	1.195.255,96	1.927.894,20	1.753.387,53	1.156.171,31	2.948.643,49	3.084.065,51
Résultats définitifs		732.638,24	597.216,22			135.422,02

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

On relève des recettes de fonctionnement 2019 d'un montant de 1.927.894,20 € supérieur au montant budgétisé dues à la vente du local de kinésithérapie au centre village. Au niveau des dépenses, le réalisé de 2019 s'élève à 1.195.255,96 € pour un budget de 1.692.749,98 € ; des dépenses de fonctionnement maîtrisées, moins importantes que prévues malgré la moins-value sur la vente du local.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Des recettes et dépenses non réalisées en 2019 sont reportées sur 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, hors de la présence de Madame le Maire, APPROUVE le compte administratif du budget communal 2019.

Retour de Madame le Maire.

Délibération n° 2020-20 - COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michelle NUGUET,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par la receveuse, visé et certifié conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

indications du compte de gestion relative au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice communal 2019.

Ce compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Délibération n° 2020-21 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil, vu les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2019, décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement, de 614.800,82 € pour la Commune, comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	476.947,26 €
Résultats antérieurs reportés	255.690,98 €
Résultat à affecter	732.638,24 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 390.931,61 €
Solde des restes à réaliser	- 206.284,61 €
Besoin de financement	- 597.216,22 €

	COMMUNE
Section investissement, dépenses, compte 001	390.931,61
Section investissement, recettes, compte 001	0
section d'investissement, recettes, compte 1068	597.216,22
Section de fonctionnement, recettes, compte 002 « excédent antérieur reporté » :	135.422,02

Délibération n° 2020-22 – BUDGET PRIMITIF 2020

Mme Michelle NUGUET présente le budget primitif 2020 et explique les différents postes en fonctionnement et investissement.

Un budget de fonctionnement avec des dépenses en baisse et un autofinancement d'un montant de 495.000 € porté au compte 021 en recette d'investissement.

Pour le budget d'investissement, les dépenses résultent essentiellement aux opérations commencées les années précédentes et non terminées.

Ainsi, les opérations d'équipements au budget 2020 se composent comme suit :

Matériel Mairie	17.000,00 €
Sécurisation aménagement écoles	10.000,00 €
Extension réseau électrique	25.000,00 €
Salle polyvalente	37.000,00 €
Cimetière	7.154,87 €
Création et aménagement voirie	4.000,00 €
Aménagement mairie	502.000,00 €
Centre village	81.136,97 €
Réaménagement ancienne mairie	123.000,00 €
Création salle périscolaire	403.000,00 €
Bilan triennal PLU	6.000,00 €

Après la présentation, par Michelle NUGUET, des propositions pour le budget de la **Commune 2020**, et **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget communal 2020** qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :

Fonctionnement	1.616.052,70 €
Investissement	1.710.253,43 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Situation des ragondins sur notre commune :

Il est rappelé qu'un arrêté Préfectoral autorise aux piégeurs assermentés d'éliminer les ragondins qui sont des nuisibles et qu'il est interdit de les nourrir.

Le litige actuel sur notre commune est aux mains de la gendarmerie et est en cours d'instruction.

Madame le maire informe qu'elle a été contactée par une étudiante en photographie qui serait intéressée par un projet photographique avec prise de vue du village en juillet août. Un questionnaire sera en ligne afin de connaître le ressenti des administrés.

Ce projet sera concrétisé par une exposition à Frans

Madame le maire informe les conseillers qu'il n'y aura pas de conseil municipal en août 2020 et qu'à partir de septembre 2020 ils se dérouleront tous les 3^{ème} mercredi du mois.

Urbanisme : De moins en moins de dossiers envoyés aux ADS, plus d'instruction en mairie.

Environnement : Une étude va être faite pour de nouvelles plantations sur la commune plus écologique, moins d'arrosage.

Affaires scolaires : Prévision rentrée 2020 : 294 enfants.

Un projet piscine est en cours pour les classes de CP

Voirie : Zone du pardy, l'équipe municipale compte sur le Préfet pour prendre les bonnes décisions.

Mise en place de la fibre prévue sur la commune fin 2022

Evènement : vendredi 4 septembre, apéritif conscrits.

Conseil Municipal des enfants : Le projet est soutenu par l'école, une élection pour les élèves de CM1 et CM2 se déroulera dès la rentrée scolaire 2020.

La séance est levée à 22 h 30.

Le maire,
Michelle NUGUET